

ANNEXE IIb

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel Spécialité TECHNICIEN DE SCIERIE	voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	---

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E.11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E.12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie		6						
Sous-épreuve E.21 : Préparation d'une production	U.21	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E.22 : Analyse technique d'une production et d'un système	U.22	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve E.31 : Réalisation et suivi de productions en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 : Production de sciages et valorisation	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	11h à 14h	CCF	
Sous-épreuve E.33 : Maintenance des matériels - Contrôle qualité	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
Sous-épreuve E.34 Economie-gestion	U.34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E.35 Prévention, santé, environnement	U.35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E.52 : Histoire géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Épreuves facultatives (2) Langue vivante	UF.1		Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponct. oral	20 min
--	-------------	--	--------------------------	---------------	--------------------------	---------------	------------------------	---------------

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention